

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 30 Septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseillers votants : 14
Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. COTTRELLE Sylvain, M. CURÉ Emilie, Mme DEMARQUE Sabrina, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme JEZEQUEL Valérie, M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie

Membres Excusés ayant donné procuration :

M. DUROUCHARD Damien ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie
Mme FRAULOB Odile ayant donné procuration à M. FONTAINE André
M. HALLER Philippe ayant donné procuration à M. COTTRELLE Sylvain
M. MORET Damien ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie
M. PREVOST Jean-Luc ayant donné procuration à M. COTTRELLE Sylvain

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme JEZEQUEL Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Arrêt éclairage public la nuit
2. Création d'un citystade
3. Proposition coupes de bois 2023
4. Avis PLUi H
5. Isolation et réfection de la toiture mairie
6. Questions diverses

La séance de conseil municipal a débuté à 18h30.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur LACROIX Thierry a donné sa démission de son poste de conseiller.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

01 - ARRET ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

À la vue du contexte actuel sur les réductions des dépenses énergétiques, Monsieur le Maire propose d'arrêter l'éclairage public (EP) la nuit.

Il rappelle que la Commune a un budget électricité de 22 673 euros / an, dont 7813.18 € pour l'éclairage public.

Plusieurs éléments et propositions ont été abordés afin de réduire ce coût :

- Couper un lampadaire sur deux : Fortement déconseillé car cela engendre des situations à risques - zones de vulnérabilité.
- Réduction totale de 22h00 à 6h00 ou de 23h00 à 6h00
- Couper l'EP qui se situe entre la sortie de village et les Cerisiers (route de Toul)

Madame THOUVENOT Nathalie arrive à 18h47

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de couper l'éclairage public dans tout le village de 23h00 à 06h00.

02 - CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour avancer sur le projet et lancer les différentes demandes de subvention :

Il informe les membres présents, qu'une subvention à hauteur de 80% peut être attribuée sur ce type de projet. Le city stade servira aux enfants du village dans le cadre des loisirs mais sera également utilisé par les enseignants. Selon le devis présenté, il resterait à la charge de la commune environ 14 000 €, hors création de la plateforme.

Le lieu envisagé se trouve au niveau du terrain de foot, à côté de la maison des jeunes.

Après en avoir délibéré, les conseillers AUTORISENT Monsieur le Maire à avancer sur le projet et à réaliser les demandes de subvention (M. Rouchon s'abstient de voter)

03 - PROPOSITION DES COUPES DE BOIS 2023

M. COTTRELLE nous annonce avoir contacté l'ONF pour avoir plus de parcelle de bois à couper pour 2023. Il espère pouvoir ainsi proposer près de 400 stères pour 2023 en récupérant la parcelle 29. Il est demandé de passer le stère de bois à 12 euros à la place de 10.

M. Rouchon s'abstient, le conseil vote l'augmentation à 12 euros

04 - PLUi H

Monsieur le Maire présente le projet de PLUi H arrêté par le conseil communautaire.

Au regard du projet de PLUi H ainsi présenté et des discussions en séance, le Conseil municipal émet un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de PLUi H (M. DUROUCHARD s'abstient), pour les raisons suivantes :

CONSIDERANT l'emprise UB non acceptable dans l'extrémité de la rue des Patureaux : Au vue des rejets de demandes de Permis de Construire antérieur cette zone de la commune a été signalée en « zone inondable » par les services instructeur d'urbanisme.

DEMANDE que les parcelles AB 380-381-364 et arrière des parcelles AB383 -382 soient sorties de la zone UB.

CONSIDERANT la volonté persistante de la commune sur le principe de protéger les zones agricoles d'une part, et réduire le périmètre d'urbanisation d'autre part,

DEMANDE de réduire la zone 1AU initialement proposée et la limiter aux parcelles D156-157-158 incluses ;

DEMANDE d'inclure en zone 1 AU les parcelles D 477-91-92 et la 93 -81 pour partie et redescendre sur la D 60 incluses AFIN de réduire les dents creuses et rendre plus homogènes l'emprise du territoire en recentrant les lieux à urbaniser.

Tout en rappelant que la commune n'a jamais urbanisé sur des terres agricoles. Tous les projets sont orientés sur des emprises friches et incultivables.

05 - ISOLATION ET REFECTION TOITURE MAIRIE

Monsieur le Maire informe que la commune à la possibilité d'isolation à 0 euros par soufflage. Les membres du Conseil Municipal proposent d'inclure l'école Desnos, la maternelle et la maison des jeunes.

L'isolation est votée à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ Mise en conformité des extincteurs : Une société est venue faire un contrôle de tous les bâtiments communaux. Plusieurs extincteurs ont été remplacés, d'autres installés. Une bonne partie de la facture est prise en charge par notre assurance GROUPAMA.

La séance est levée à 19h45

Fait à Aingeray, le 12/10/2022
Le Maire,
André FONTAINE

